

Réponses à la consultation du SPW¹ sur la

Prise en compte des installations PV dans la PEB

Janvier 2026

Contacts : Eric Monami, Conseiller – emonami@edora.be, 0478/300.867

EDORA est la fédération des entreprises actives dans les énergies renouvelables. Nous regroupons l'ensemble des acteurs économiques développant des produits et services innovants tournés vers la transition énergétique, l'intégration des renouvelables et la gestion durable de l'énergie dans les bâtiments.

Nos interventions visent à soutenir un développement renouvelable ambitieux, équilibré, intégré et de qualité, ainsi que la poursuite d'un triple optimum – socio-économique, énergétique et environnemental – afin que les énergies renouvelables contribuent efficacement à l'indépendance énergétique et à la prospérité économique.

¹ En pratique via un questionnaire en ligne adressé aux membres du GT PEB du SPW.

1. Principe de non-compensation entre vecteurs énergétiques

Êtes-vous favorables à une évolution de la méthode PEB visant à limiter, voire empêcher, la compensation entre vecteurs énergétiques, afin que la production d'électricité sur site (PV) ne puisse plus compenser artificiellement une consommation élevée d'énergie fossile (gaz, mazout) dans le score PEB du bâtiment ? Répondez par oui ou par non et justifiez votre réponse.

Oui, certainement. Et ce, pour plusieurs raisons :

1. La directive PEB4 enjoint aux États membres de viser une sortie généralisée des chaudières fossiles à l'horizon 2040 et d'atteindre une décarbonation complète des bâtiments pour 2050 au plus tard. Il est donc plus que temps pour la Wallonie de s'attaquer spécifiquement à la décarbonation du chauffage et de la production d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments neufs et existants, ce qui nécessite plus que jamais des exigences ciblées (techniquement, fonctionnellement et économiquement réalisables) dans ce(s) domaine(s) ;
2. Contrairement à la directive RED-II, qui se contentait d'exiger que « *les États membres introduisent, dans leurs réglementations et leurs codes en matière de bâtiments, des mesures appropriées afin d'augmenter la part de tous les types d'énergie provenant de sources renouvelables dans le secteur du bâtiment* » (Art. 15, §4, supprimé), la directive RED-II bis précise dorénavant que « *les États membres introduisent des mesures appropriées dans leur réglementation et leur code du bâtiment nationaux (...) afin d'augmenter la part d'électricité et de chauffage et de refroidissement provenant de sources renouvelables produite sur site ou à proximité (...) » (Art. 15bis, §3 inséré) ;*
3. La Wallonie a accumulé un retard considérable en matière d'électrification des usages liés de près ou de loin aux bâtiments (ECS, chauffage, refroidissement, et même, mobilité), avec comme conséquences des décrochages d'onduleurs de plus en plus fréquents chez les prosumers en situation de surproduction ; Ce genre de désagrément nous rappelle que le but de la transition énergétique n'est pas seulement de verdir toujours plus notre production actuelle d'électricité, mais également de décarboner les énormes quantités d'énergie fossile que nous consommons encore pour nous chauffer et nous déplacer.

2. Autoconsommation vs Compensation

La compensation considère la production photovoltaïque indépendamment du moment où elle a lieu, tandis que l'autoconsommation tient compte de la simultanéité entre production et usage. Êtes-vous favorables à une évolution de la méthode PEB dans laquelle la valorisation de l'électricité photovoltaïque serait fondée prioritairement sur le principe de l'autoconsommation (électricité utilisée en usage PEB au moment où elle est produite), plutôt que sur un principe de compensation globale des consommations électriques? Répondez par oui ou par non et justifiez votre réponse.

Non. Pour autant que la PEB évolue vers une distinction claire entre production d'électricité sur site et consommations d'énergie fossile, ce qui nous semble inévitable, il nous semble qu'une évolution de la PEB vers une prise en compte exclusive ou distincte de l'autoconsommation « simultanée » serait inutilement complexe au regard de ses avantages et, de toute façon, fort théorique puisque le niveau d'autoconsommation effectif dépend, dans une assez large mesure, d'une part, des types de consommation envisagés (ballon ECS, borne de recharge, climatiseur réversible, pompe à chaleur, etc.), et d'autre part, des comportements divers des usagers des bâtiments considérés.

3. Distinction entre autoconsommation et exportation

Êtes-vous favorables à une distinction explicite, dans la méthode de calcul PEB, entre l'électricité photovoltaïque autoconsommée sur site et l'électricité exportée hors du périmètre de calcul du bâtiment ? Répondez par oui ou par non et justifiez votre réponse.

Non. Ici encore, « pour autant que la PEB évolue vers une distinction claire entre production d'électricité sur site et consommations d'énergie fossile, ce qui nous semble inévitable », EDORA estime que toute production d'électricité renouvelable (et, plus généralement, tout bâtiment à énergie positive) est « bonne à prendre » et mérite d'être encouragée et valorisée, de sorte qu'une distinction explicite entre électricité autoconsommée sur site et électricité exportée ne nous semble pas apporter de plus-value significative à l'évaluation de la PEB d'un bâtiment.

4. Valorisation de l'électricité exportée – Choix entre diverses options

Êtes-vous favorables à une valorisation différenciée de l'électricité photovoltaïque exportée hors du bâtiment dans le calcul PEB, et si oui, quelle approche vous semble la plus pertinente ?

- Valorisation avec le même PEF que l'électricité du réseau (ex. 2,1 selon la proposition actuelle)
- Valorisation avec un PEF de 1, correspondant à une électricité d'origine renouvelable
- Valorisation avec un PEF de 0, considérant que l'électricité exportée ne contribue pas à la performance du bâtiment
- Autre

5. Valorisation de l'électricité exportée – Justification de la réponse à la question précédente

Justifiez votre réponse à la question 6 relative aux valeurs du PEF.

Sans minimiser les conséquences négatives – pour l'attractivité des énergies renouvelables – des situations de surabondance des productions renouvelables dans le mix électrique (prix négatifs sur les marchés de gros, d'une part, et décrochages d'onduleurs, d'autre part), il est heureusement encore assez rare que les productions renouvelables marginales ne se substituent pas à une production d'origine fossile. C'est la raison pour laquelle, nous trouvons logique de valoriser l'électricité exportée sur base du même PEF que l'électricité disponible sur le réseau.

6. Commentaire général

Si vous le souhaitez, vous pouvez ajouter ici un commentaire ou une remarque générale.

Nous avons répondu aux questions ci-dessus en essayant de trouver le meilleur équilibre possible entre promotion des différentes dimensions de la transition énergétique, d'une part, et simplicité administrative/lisibilité du système d'évaluation de la PEB dans son ensemble, d'autre part.

EDORA n'en est pas moins consciente de l'importance de disposer, dans toute la mesure du possible, de régimes d'évaluation identiques dans les trois régions du pays. A part sur la nécessaire distinction entre production d'électricité sur site et consommations d'énergie fossile, qui nous semble fondamentale, nous comprendrions que la Région Wallonne s'écarte d'un tel optimum dans un but d'harmonisation avec les autres régions du pays.